

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : un braqueur récidiviste écope de 10 ans de réclusion



Photo : PME

Bien connu du milieu carcéral, Edmond Mvé Assoumou va continuer de le fréquenter pour plusieurs années encore.

E. EBANG-MVE
Oyem/Gabon

Le tristement célèbre braqueur de Bitam, Edmond Mve Assoumou, alias "Colonel-Kadhafi", 25 ans (20 ans au moment des faits), a été condamné, le 21 avril dernier, par la session criminelle d'Oyem, à 10 ans de réclusion, dont deux ans avec sursis.

Membre du groupe "KGB" qui a semé la terreur, il y a quelques années dans le chef-lieu du département du Ntem et au-delà, Edmond Mve Assoumou alias "Colonel-Kadhafi" a été reconnu coupable par la Cour, de vol à main armée avec violence, sur un couple, dans la nuit du 1er au 2 janvier 2016, vers trois heures du matin, au quartier TP encore appelé Mengomo-Ayat. Ce soir-là, le "Colonel-Kadhafi" et quatre membres du "KGB", dont un certain Gérard, alias "Jacques Le Sneck" (chef de la bande, par ailleurs beau-fils des victimes qui connaissait les lieux), L'Oiseau Mbengue

et Bébé Blex, sont entrés par effraction chez Jean-Marc Essama, à l'aide d'une fourchette. Le couple est brusquement tiré de son sommeil par les inconnus menaçants, armés d'un calibre 12 à deux canons et de machettes.

Le chef de famille et son épouse sont conduits de force au salon par leurs bourreaux. Sans perdre une seconde, le "Colonel-Kadhafi", qui était chargé des "opérations", intime l'ordre au couple de leur remettre de l'argent liquide. "Donnez l'argent! Sinon, nous allons vous brûler vivants", aurait tonné le mis en cause. Ne voyant pas le couple s'exécuter, Edmond Mve Assoumou, met ses menaces à exécution, en sortant un bidon de cinq litres qu'il gardait par-dessus lui, avant de l'asperger sur Madame Essama. Pris de panique, le couple s'exécute en remettant aux braqueurs la somme de 2 millions 200 mille francs, entre autres.

Durant toute l'instruction, l'accusé a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Le

jeune homme est bien connu du milieu carcéral du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, pour y avoir déjà séjourné à trois reprises pour les mêmes motifs de vol et braquage à main armée. Par ces motifs, Périne Ada Obiang,

représentante du Ministère public, a demandé une sanction exemplaire sur la base des articles 292 et 295 du Code pénal nouveau. En répression, elle a requis 20 ans de réclusion à l'encontre de l'accusé. La défense, représentée par

Me François Meye, tout en reconnaissant le tort causé par son client à la société tout entière, et au couple Essama en particulier, a, tout de même demandé des circonstances atténuantes. Dans la mesure où "Edmond Mve Assou-

mou n'est qu'une victime de plus de la société gabonaise. Sans aucun soutien, il a abandonné l'école en classe de CM 2. Il a grandi aux côtés de sa grand-mère et connu la rue à l'âge de 10 ans", a expliqué l'avocat de la défense.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES D'AKANDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : 29 avril 2021.
 Appel d'Offres : n°001/Restauration/HEAA/AOO/2021-2023.
 Nom du projet : Prestations de services de restauration.
 Source de financement : Budget de l'Etat, exercices 2021-2023.

- OBJET**
L'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA) lance un appel d'offres pour les prestations de services de restauration (patients et personnels).
- ALLOTISSEMENT**
Le présent appel d'offres est constitué d'un (1) Lot unique et indivisible.
- PARTICIPATION**
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures relatives aux exclusions et aux incapacités de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- CRITERES DE QUALIFICATION**
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **trois cent mille (300 000) FCFA**. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda
BP 9455 Libreville
Tél. (+241) 011 45 90 00
(+241) 074 00 53 48
Mail : hiaakanda@gmail.com

- CRITERES D'EVALUATION**
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appels d'Offres.
- DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **31 mai 2021 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- OUVERTURE DES PLIS**
L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **31 mai 2021 à 12 heures 30** dans la **salle de réunion de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda**.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYANE

Le Médecin Général Inspecteur,
Médecin Chef, Commandant l'Hôpital
d'Instruction des Armées d'Akanda



Dr Serge PETHER